

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 30 OCTOBRE 2009

Le trente octobre deux mil neuf, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie de Souvigny en Sologne sous la présidence de Madame Chantal MEERSSCHAUT, Maire.

Présents : Chantal Meersschaut, Alain Leprêtre, Arnaud des Abbayes, Nadine de Oliveira, Hervé Sené, Jean-Michel Derbois, Gérard Pinon, Isabelle Crespel, Nadine Codorniu, Solange Ballu.

Nombre de conseillers en exercice : 10

Nombre de conseillers présents : 10

Secrétaire de séance : Delphine Friaud

Date de convocation : 23 octobre 2009

OBJET : CHOIX D'UN ARCHITECTE POUR LE PROJET DE CONSTRUCTION DE SALLES DE CLASSE AUX FONTAINES

Madame le Maire donne lecture du courrier envoyé début octobre à trois architectes (Monsieur Antoine Simonnet, Madame Joëlle Lesueur-Pasquier et Monsieur Jean-Pierre Caillaudeau) concernant le projet de construction de 3 salles de classe. Dans ce courrier, il est précisé que la surface de ce bâtiment serait d'environ de 300 m² pour une enveloppe budgétaire d'environ 650 000 € H.T.

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que les trois architectes ont répondu favorablement à la demande. Ils ont fait chacun une proposition d'honoraires et ont communiqué leurs justificatifs et références. Le taux des honoraires varie entre 9.8 % et 11.5% du montant des travaux H.T.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal décide de choisir Monsieur Antoine Simonnet comme architecte pour le projet de construction de salles de classe aux Fontaines. Le taux de ses honoraires est de 9,80 %, à savoir neuf euros et quatre vingts centimes H.T. d'honoraires sur cent euros H.T. de travaux.

Une réunion sera organisée avec les membres du conseil municipal et les membres de la commission des bâtiments avant que le permis de construire soit déposé.

OBJET : COMPTE RENDU DES TRAVAUX DE COMMISSIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « CŒUR DE SOLOGNE »

Madame le Maire informe les membres de conseil municipal qu'un classeur tenu à jour avec tous les comptes rendus des travaux de commissions est à disposition au secrétariat à la mairie.

Commission action sociale : le transfert des centres de loisirs est à l'étude. Un état des lieux précis des centres existants devrait être effectué pour la prochaine réunion.

Commission culture : un bilan des bibliothèques des 5 communes a été dressé.

Une rencontre avec l'association « 4 saisons » de Lamotte fait apparaître l'urgence d'étudier les propositions faites par celle-ci pour éviter sa dissolution.

Commission sports : les 2 piscines ont été transférées depuis 2 ans. Le projet de la commission est de transférer tous les bâtiments couverts (gymnase,..). Il a été évoqué la possibilité de ne transférer que « les bâtiments futurs ».

Commission voirie et environnement : l'entretien des voiries et des espaces verts sera confié à des entreprises privées.

Dans le cadre du SPANC, le principe d'assainissement EPUR a été présenté lors de la dernière réunion.

**OBJET : TRAVAUX DE VOIRIE
ROUTE DE LAMOTTE, ACCES ESPACE E. LABICHE, RALENTISSEURS,
TERRAIN MUR D'ENTRAINEMENT TENNIS**

Monsieur Alain Leprêtre présente aux membres du conseil municipal les devis reçus à ce jour concernant les différents travaux de voirie envisagés sur la commune.

Il précise qu'il est très difficile de comparer les différents devis, chaque entreprise proposant des solutions différentes. Il a été demandé aux entreprises de refaire des devis sur instructions précises de façon à pouvoir comparer les prix à prestations identiques.

OBJET : PARCOURS DE SANTE INTELLECTUEL ET SPORTIF

Le projet de parcours de santé intellectuel et sportif a été présenté lors du comité de programmation du GAL Leader « Eco-innovation » au Pays de Grande Sologne le 02 octobre 2009 par Madame le Maire. Le projet, d'un montant de 150 000 € HT environ, comprend des agrès avec des panneaux explicatifs, des pupitres avec questionnaires, un éclairage « éco » destiné à valoriser et à sécuriser l'environnement des étangs communaux, de l'arboretum et du parcours de santé le long de l'ancienne voie de chemin de fer. Un équipement vidéoprojecteur est également prévu.

Le comité a accordé une subvention à hauteur de 55 % sur environ 150 000 € et 25% sur 122 800 €, soit un taux moyen de l'ordre de 78 %.

**OBJET : COLUMBARIUM
EMPLACEMENT, INSTALLATION, TARIFS ET REGLEMENT**

Monsieur des Abbayes informe les membres du conseil municipal que le columbarium a été commandé et vient d'être livré. Il suggère de l'installer soit le long du mur du côté de la propriété de « Launoy » face à la porte d'entrée du cimetière soit le long du mur du côté de la propriété de M et Mme Bruandet.

Il propose, compte tenu des tarifs appliqués dans les communes voisines, de fixer le tarif pour une mise à disposition d'une case correspondant à 2 urnes, à 600 € pour une durée de 20 ans et 100 € pour la plaque. Il indique que la plaque sera remise obligatoirement par la mairie et que les particuliers devront la faire graver. Il donne lecture du règlement type qui doit être appliqué.

Monsieur Alain Leprêtre précise que le columbarium sera installé par les agents communaux dès que possible.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal décide :

- De placer le columbarium côté « Launoy » face à la porte d'entrée du cimetière,
- D'appliquer le tarif de 600 € pour 20 ans et 100 € la plaque,
- De valider le règlement du columbarium.

OBJET : CONCESSION CIMETIERE

Il est proposé de réviser le tarif de la concession dans le cimetière et de porter son prix de 120 € pour 50 ans à 200 € pour 50 ans pour 2m², le tarif n'ayant pas été modifié depuis de nombreuses années.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal décide d'appliquer le tarif suivant :

- 200 € pour 50 ans pour 2m²

OBJET : SIVOM APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS ET DESIGNATION DES DELEGUES

Par délibération de son Comité Syndical en date du 02 juillet 2009, le Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de Chaon – Sennely – Souvigny a modifié ses statuts et le nombre de délégués titulaires représentant les communes en son sein.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la modification des statuts et désigne Mesdames Chantal Meersschaut, Nadine Codorniu et Monsieur Jean-Michel Derbois comme délégués titulaires pour représenter la commune au sein du SIVOM. Madame Isabelle Crespel est désignée en tant que déléguée suppléante. Elle pourra assister aux réunions du Sivom mais ne pourra voter que si elle remplace un délégué titulaire absent qui lui aura donné pouvoir.

OBJET : QUESTIONS DIVERSES

Des devis ont été demandés pour l'achat d'un nettoyeur de haute pression.